

Les obstacles à la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu rural au Burkina Faso

Noëlie GANSORÉ*

Résumé

L'Etat burkinabè s'est engagé à travailler pour rehausser ses indicateurs éducatifs, notamment ceux de l'éducation de base. Cependant, les enfants en situation de handicap restent en marge du système éducatif. Mais pourquoi ce fait ?

L'analyse de données collectées lors de la mise en œuvre du projet d'éducation inclusive à Tanghin-Dassouri fait ressortir qu'il existe des obstacles spécifiques aux enfants en situation de handicap et que ces obstacles les maintiennent ou les renvoient hors du système scolaire.

Il s'agit d'abord de la rareté des écoles spécialisées ou de leur quasi inexistance en zones rurales. Puis, il y a l'inadaptation de l'offre scolaire caractérisée à cette catégorie d'enfants. A cela s'ajoutent les conditions socio-économiques précaires qui ne favorisent pas une participation efficiente à l'école. Finalement, on a les représentations négatives qui sont préjudiciables aux personnes en situation de handicap et à leur éducation.

La scolarisation des enfants en situation de handicap est un défi à relever par une ferme volonté politique et une mobilisation de la société burkinabè dans son ensemble.

Mots-clés : Ecole, scolarisation, handicap, éducation inclusive, obstacles, accès à l'école, longévité scolaire, offre scolaire, conditions socio-économiques, représentations.

The obstacles to the schooling of disabled children in rural areas of Burkina Faso

Abstract

Burkina Faso state undertook to work in order to raise its educational indicators, mainly those of the primary level.

The analysis of the data collected while getting down the work on the inclusive education project in Tanghin-Dassouri showed that there are specific obstacles for those who have a disability and that those obstacles keep or put them out of the schooling system.

It is first a matter of rarity of specialized schools or practically their non existence in rural areas. Then there is an inadequacy of the supply and demand for this category of children. To that is added the precarious socio-economic conditions which don't allow an efficient attendance. Finally, we have the proportional representations which are negative for disabled people and their education.

* Département des Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique.

The schooling of disabled children is a challenge to be taken through a firm political will and a general mobilization of the burkinabe society on a whole.

Keywords: School, schooling, disability, inclusive education, obstacles, access, school life expectancy, schools supply and demand, socio-economic conditions, proportional representations, Burkina Faso.

Problématique

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement au Burkina Faso (1997, p. 71), l'éducation « confère à l'homme des aptitudes de base lui permettant d'élever son niveau de vie, la productivité de son travail et sa santé ». « La capacité de résistance individuelle à la pauvreté peut être renforcée par un niveau d'éducation et de formation ouvrant plus largement le champ des possibles pour chacun et chacune des Burkinabè ». Il est donc admis que le développement des ressources humaines est une condition indispensable à l'épanouissement personnel et au développement socio-économique des Nations.

Ceci étant, l'Etat burkinabè, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, consent de gros efforts pour améliorer ses taux de scolarisation, notamment ceux de l'enseignement primaire. Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 45,1 % en 2001-2002 à 66,65 % en 2006-2007 (DEP/MEBA, 2002 et 2007).

Cependant, une étude menée en 2001 par la Direction Générale de l'Enseignement de Base du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) dans les régions des Hauts-Bassins et de l'Oubritenga montre que les enfants en situation de handicap ne représentent que 0,79 % des enfants scolarisés (YÉLÉMOU, 2001 p. 109). Pourtant, selon les projections traditionnelles minimales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), cette catégorie d'enfants devrait représenter au moins 6,5 % de la population des enfants scolarisés.

Le handicap peut se définir comme l'aspect négatif de l'interaction entre un individu présentant un problème de santé et les différents facteurs contextuels (selon la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé, CIF, acceptée par cent quatre vingt onze pays membres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)). Il peut également se concevoir comme le résultat de l'interaction entre facteurs personnels et environnementaux (selon le Processus de Production du Handicap, PPH). Il y a situation de handicap lorsque la participation de la personne est limitée, voire impossible (DGEB/HI, 2007, p.16).

Le nombre d'enfants en situation de handicap âgés de 7 à 12 ans est élevé. Il peut être estimé, selon les projections OMS traditionnelles minimales (6,5 % d'une tranche d'âge), à environ 13 200 dans la province du Kadiogo (sur les 204 391 enfants scolarisables de cette tranche d'âge). Il avoisinerait les 600 000 au niveau national si l'on fait une extrapolation à partir des données ci-dessus. Assurer leur scolarisation impose d'agir sur leur état de handicap par une réduction des déficiences, un développement des aptitudes et une modification de l'environnement (DGEB/HI, 2007, p. 16).

En effet, maintes études (BOURDIEU et PASSERON, 1970 ; HADDAD, 1994 ; DORAY *et Al.*, 2001 ; GANSORÉ, 2001) ont montré que les facteurs d'échec ou de réussite scolaire sont liés aux individualités des apprenants eux-mêmes mais aussi aux caractéristiques de leurs familles et de leurs sociétés ainsi qu'à la qualité de l'offre scolaire. Ces facteurs interagissent ensemble pour rendre effectif l'accès ou l'exclusion, pour produire la réussite ou l'échec scolaire chez n'importe quel individu.

Mais les vécus singuliers des enfants en situation de handicap et leurs expériences propres n'ont jusques-là été que très peu explorés au Burkina Faso (OUÉDRAOGO, 2006 ; KONSIMBO, 2006 et ZOROMÉ, 2006). Aussi, est-il plus que nécessaire de se pencher sur leur cas particulier puisque la promotion de leur scolarisation est indispensable à l'édification d'un monde cohérent et à l'atteinte des objectifs d'une éducation pour tous. Quels sont alors les obstacles spécifiques à l'accès et à la réussite scolaires des enfants en situation de handicap dans les zones rurales du Burkina Faso ? Il est important de les connaître pour les surmonter.

Le présent article a pour objectif de montrer qu'au-delà des obstacles à la scolarisation généralement évoqués en milieu rural (DES, 2006), il en existe d'autres auxquels le groupe spécifique des enfants en situation de handicap doit faire face.

Nous posons donc l'hypothèse, et ce selon l'orientation du Processus de Production du Handicap (PPH), que le milieu de vie constitue un obstacle majeur à la scolarisation des enfants en situation de handicap au Burkina Faso. Ce milieu de vie est largement caractérisé par sa précarité, tant au niveau du système éducatif que des conditions économiques et de l'environnement social.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote de Promotion de l'éducation inclusive des enfants présentant des handicaps au Burkina Faso de 2004 à 2006, expérimenté par l'ONG Handicap International et le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) dans le département de Tanghin-Dassouri (TD), des données ont été collectées. Ces données peuvent apporter quelques éléments de réponse à ce questionnement.

La démarche méthodologique a d'abord consisté en une exploitation documentaire sur la question des facteurs influençant la réussite scolaire d'une manière générale. Ensuite il s'est agi de traiter et d'analyser des données de sources multiples :

- une enquête par questionnaire directif auprès de deux cent quatorze enseignants de TD et encadreurs pédagogiques du Kadiogo en 2004 et 2005 ;
- cent quarante six fiches de suivi des enfants en situation de handicap scolarisés dans les écoles de TD : deux ateliers participatifs (diagnostic et validation) avec une cinquantaine d'acteurs de l'éducation inclusive au Burkina Faso (directions centrales et décentralisées du MEBA, ONG impliquées dans l'éducation et/ou le handicap, associations de ou pour personnes handicapées, parents d'élèves handicapés) en 2005 ;

– entretiens, en 2006, avec des acteurs clé de l'enseignement des enfants en situation de handicap au Burkina Faso : Centre d'éducation et de formation intégré des sourds et entendants (CEFISE), Association burkinabé pour la promotion des personnes aveugles et malvoyants (ABPAM), Association des parents et amis d'enfants encéphalopathes (APEE).

Les données quantitatives de l'enquête auprès des enseignants et encadreurs, ainsi que les fiches de suivi, ont été traitées sur le logiciel SPSS. Celles issues de l'exploitation documentaire, des ateliers participatifs et des entretiens téléphoniques plus qualitatives l'ont été manuellement.

L'analyse des données collectées fait découvrir l'existence de plusieurs obstacles spécifiques à la scolarisation des enfants en situation de handicap. La deuxième partie de l'article fait le point des résultats obtenus sur le sujet.

Les résultats de l'analyse des données

Les principaux facteurs entravant la scolarisation des enfants en situation de handicap sont la rareté des infrastructures scolaires spécialisées en zones rurales, l'inadaptation de l'offre éducative, les conditions socio-économiques difficiles et l'environnement humain marqué par des perceptions négatives à l'égard des personnes en situation de handicap et de leurs facultés.

Une rareté des infrastructures scolaires spécialisées

Une insuffisance numérique de manière générale

La non disponibilité des infrastructures scolaires spécialisées s'exprime d'abord au niveau numérique. Malgré la prise de conscience progressive sur l'impératif de la scolarisation des enfants en situation de handicap, le nombre d'écoles spécialisées pour la prise en charge scolaire de cette catégorie d'enfants reste très limité. D'une manière générale, chaque structure s'occupe d'enfants ayant le même type de handicap. Sans être forcément exhaustif, parce ce qu'aucune étude au niveau national n'a été réalisée sur la question, les établissements évoqués ci-après en sont les références actuelles.

Pour la prise en charge scolaire des enfants en situation de handicap auditif

Le handicap auditif semble celui qui mobilise le plus les énergies sur le terrain. La plupart des écoles spécialisées concernent ce handicap. La première école pour enfants sourds au Burkina Faso a été créée en 1980 par l'Église des Assemblées de Dieu, en partenariat avec un Noir Américain sourd, le Dr Andrew Foster. L'école qui s'appelait Ecole Ephata (« ouvre-toi ») est devenue l'Institut des Jeunes Sourds du Faso puis aujourd'hui l'École des Sourds Muets située au secteur 17 de Ouagadougou. L'institut existe également à Bobo-Dioulasso où il garde encore le nom d'Institut des Jeunes Sourds du Faso.

En 1988, le Pasteur Abel KAFANDO fonde une école primaire ordinaire qui, après deux ans, a commencé à intégrer des enfants handicapés auditifs. L'école prit alors le nom de Centre d'Education et de Formation Intégrée des Sourds et Entendants (CEFISE). Ce Centre situé au secteur 7 de Ouagadougou, a deux tiers de son effectif qui sont des enfants entendants et l'autre tiers des enfants sourds ou lourdement malentendants. L'école suit le programme officiel et les cours sont donnés en langage total, c'est-à-dire concomitamment en langue des signes pour les enfants sourds et en langage parlé pour les enfants entendants. Le complexe scolaire va de la maternelle à la classe de terminale, avec aussi une section de formation professionnelle. Le CEFISE a une annexe, l'Ecole de Sourds Benaja au secteur 28, qui reste encore une structure spécialisée.

A côté de ces structures anciennes, de nouvelles écoles pour enfants handicapés auditifs ont vu le jour dans d'autres villes du pays (Mahadaga, Ziniaré, Ouahigouya, Garango) sur des initiatives privés également.

Pour la prise en charge scolaire des enfants en situation de handicap visuel

L'histoire de la scolarisation des enfants non voyants remonterait à 1978 où une sœur de nationalité canadienne, Janine Groleau, ouvre une petite classe pour ces derniers à Ouagadougou. En 1987, une autre école verra le jour, celle de l'Association Burkinabé pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants (ABPAM). Ces deux écoles fusionneront quelques années plus tard pour devenir l'actuelle Ecole des Jeunes Aveugles sise au secteur 9 de Ouagadougou, dans l'enceinte de l'ABPAM.

L'école des Jeunes Aveugles assure une initiation au braille et à la mobilité puis un enseignement primaire pendant les trois premières années de scolarité. Après ces trois ans, les élèves qui ont une base solide en braille sont envoyés en intégration scolaire dans des écoles primaires ordinaires puis dans des écoles secondaires et à l'université, avec un suivi et un appui réguliers. Cette démarche d'intégration scolaire a permis à l'ABPAM d'assurer avec succès la scolarisation de centaines d'élèves au primaire, de plusieurs dizaines au secondaire et de six à l'université de Ouagadougou.

Pour la prise en charge scolaire des enfants en situation de déficience intellectuelle

C'est en 1964 que l'Arche Nongr-Massom au secteur 23 de Ouagadougou commença à prendre en charge les enfants avec une déficience intellectuelle dans son centre qui agit surtout comme lieu d'hébergement et de socialisation. En 1988, l'Association des Parents et amis d'Enfants Encéphalopathes (APEE) ouvre, au secteur 24 de Ouagadougou, une institution scolaire dénommé Institut Médico-Psycho-Educatif l'« Espoir » qui, de nos jours, comporte une section spécialisée, une section intégrée et une section formation professionnelle. L'Association pour l'Education Adaptée (AEA) aussi s'investit à Ouagadougou et Saamba dans la scolarisation et la formation professionnelle de cette catégorie d'enfants, par des méthodes pédagogiques et un cadre scolaire adaptés.

Pour la prise en charge scolaire des enfants en situation de handicap physique

La catégorie des enfants handicapés physiques a bénéficié d'une école créée par la sœur Huguette LEBE en 1981. Mais l'option de les intégrer dans les classes ordinaires, moyennant quelques aménagements des infrastructures, a prévalu (par exemple la construction de rampes d'accès aux salles de classe). Ce n'est qu'en 2004 que la Fondation Internationale Tierno et Mariam (FITIMA) s'est intéressée au cas des enfants atteints de myopathies et a créé à leur intention un cadre de prise en charge médicale et scolaire.

Pour la prise en charge des enfants souffrant de maladies handicapantes

Le domaine de la prise en charge scolaire des maladies handicapantes telles que l'épilepsie et la drépanocytose sévère reste non couverte jusqu'à ce jour. Il n'existe pas, à notre connaissance, de structure de prise en charge spécifique pour ce groupe d'enfants. Ils sont obligés de subir les effets pervers de leurs absences répétées ou sont purement et simplement gardés non scolarisés.

Une non disponibilité en zones rurales

La non disponibilité des infrastructures scolaires spécialisées s'exprime surtout au niveau de la répartition spatiale : le peu d'infrastructures existant est concentré dans les grandes villes : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, récemment à Ouahigouya, Ziniaré, Mahadaga et Garango. C'est dire qu'un enfant handicapé non intégré à l'école ordinaire en zone rurale est condamné à ne jamais être scolarisé puisqu'il n'y existe pas d'infrastructure spécialisée susceptible de l'accueillir.

Les causes de la rareté des infrastructures spécialisées

La première cause de la rareté des infrastructures spécialisées est que ces structures coûtent relativement cher. Il faut des infrastructures spécialisées, avec des équipements spécialisés, du matériel didactique spécialisé pas toujours localement disponible, du personnel spécialisé cher à former à l'intérieur ou à l'extérieur du pays puisqu'il n'existe pas de structures de formations publiques pour les formations spécialisées (langage des signes, braille, autres formations spécifiques), recrutement des élèves en petit nombre, etc.

La seconde cause de la rareté des infrastructures est que l'Etat ne s'est pas investi dans la construction des infrastructures scolaires spécialisées pour enfants en situation de handicap, laissant la place notamment au privé confessionnel (clergé catholique ou protestant) ou aux structures de la société civile (associations de ou pour personnes handicapées). Il s'est surtout impliqué par la mise à disposition d'enseignants du MEBA affectés en appui aux structures privées, par des encouragements et par des soutiens financiers ponctuels.

Mais, comme obstacles à la scolarisation des enfants en situation de handicap en zone rurale, la question de l'offre éducation vient se greffer à celle de la rareté des infrastructures.

Une offre scolaire inadaptée

Les enfants en situation de handicap (ESH) sont confrontés aussi bien à la difficulté d'accès qu'à celle de leur maintien à l'école ordinaire. Ces difficultés dans l'accès et dans le maintien à l'école sont liées à de multiples facteurs dont certains ont trait à l'offre scolaire proposée.

Les blocages dans l'accès

L'inadaptation de l'offre scolaire fait que la plupart des enfants en situation de handicap sont maintenus en marge de l'école ordinaire. Par exemple, la pratique qui consistait à ce que l'agent de santé examine les enfants pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de handicap avant l'acceptation de leur inscription, si elle n'est pas de nos jours maintenue, a contribué à entretenir un comportement d'exclusion vis-à-vis de nombreux enfants non valides. Ces enfants ne sont même pas perçus comme ayant droit à la scolarisation comme les autres.

L'éloignement des écoles constitue un autre blocage à l'accès des enfants en situation de handicap à l'école ordinaire. Si ces écoles sont assez éloignées pour des enfants valides, elles deviennent inaccessibles pour la plupart des enfants en situation de déficience physique, visuelle ou intellectuelle ainsi que pour ceux atteints de maladies invalidantes. Devant l'impossibilité de résoudre la question du déplacement de leurs enfants, les parents se résignent à ne pas les envoyer à l'école. Ils sont donc condamnés à regarder leurs camarades valides aller et revenir de l'école chaque jour pendant que eux sont contraints de rester à la maison.

Ainsi au Burkina Faso, l'école primaire classique est difficilement accessible à près de 10 % des enfants en âge scolaire, par le simple fait qu'ils sont porteurs d'une certaine déficience. Par exemple, dans le département de Tanghin-Dassouri où le projet d'éducation inclusive a permis une collecte de données sur la scolarisation des enfants en situation de handicap, sur plus de cinq cents enfants scolarisables recensés en 2004, seulement cent six avaient été inscrits à l'école, soit seulement un cinquième de l'ensemble de ces enfants.

Des problèmes dans la réussite scolaire

Quand les enfants en situation de handicap ont eu la chance d'être inscrits à l'école, ils sont soumis à des conditions d'apprentissages si impropres à leur longévité et à leur réussite scolaires que la plupart d'entre eux interrompent très rapidement leur cursus scolaire en début de première année scolaire ou au bout d'une ou deux années de scolarisation.

Plusieurs facteurs liés à l'école concourent, de façon consciente ou inconsciente, à la construction de leur échec scolaire. Tout d'abord, il y a la conception erronée du rôle de l'école ordinaire dans la scolarisation des enfants en situation de handicap.

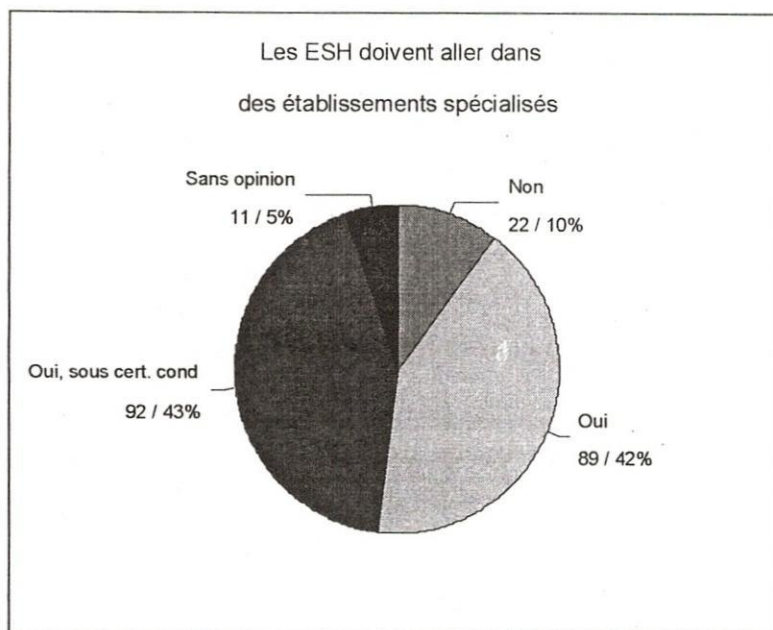


Schéma 1

Le système scolaire ordinaire et ses enseignants se sentent peu responsables de la formation de tous les enfants au sein de la société. La plupart des acteurs de l'éducation croient que la charge d'instruire les enfants en situation de handicap revient uniquement aux écoles spécialisées. Le schéma ci-contre, tirée des données de l'enquête auprès des enseignants de Tanghin-Dassouri et les encadreurs pédagogiques de la province du Kadiogo montrent que seule une minorité du personnel de l'enseignement primaire perçoit le rôle de l'école classique dans la scolarisation des enfants en situation de handicap (10 %). Les autres se disent sans opinion (5 %), trouvent que ces enfants sont mieux en milieu spécialisé (42 %) ou émettent des réserves (43 %). Ce sentiment crée donc un désintéressement à la cause de cette catégorie d'enfants et peu d'initiatives collectives et individuelles sont prises pour favoriser leur accès à l'école et leur réussite scolaire.

Ce problème est doublé d'un autre, celui de l'insuffisance ou du manque de formation des enseignants en éducation inclusive. En terme de formation initiale, seule la promotion de 2005 des stagiaires des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaires (ENEP) et de l'Université de Koudougou ont été initiés aux concepts de handicaps et d'éducation inclusive. Un manuel de formation des stagiaires des ENEP est actuellement en phase de validation. Le processus d'intégration de modules de l'éducation inclusive dans les curricula de formation des ENEP est donc en cours, piloté par des agents du Service de Promotion de l'Education Intégratrice du MEBA et par Handicap International. Antérieurement, la question de la prise en charge des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire n'était pas inclut dans les programmes de formation initiale.

En matière de formation continue en éducation inclusive, des initiatives avaient été entreprises entre 2000 et 2002 par le Comité national de pilotage pour la promotion de l'éducation intégratrice (CONAPEI). Mais ce sont seulement quelques enseignants et formateurs de formateurs qui avaient été touchés dans les provinces du Kadiogo (incluant aussi l'actuel Ouhimbira) et du Houet.

Avec la phase 1 du projet éducation inclusive, un programme d'initiation des enseignants à l'éducation inclusive a été conçu en 2004 par Handicap International et le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation. A cette occasion, environ cent soixante cinq enseignants de Tanghin-Dassouri et quarante neuf encadreurs pédagogiques du Kadiogo ont été formés aux typologies des déficiences et au concept de l'éducation inclusive. Ce programme de formation des enseignants devra s'étendre à une dizaine de circonscriptions d'éducation de base de la province du Kadiogo.

Il reste cependant à noter que ces chiffres ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble des enseignants, des maîtres stagiaires et des encadreurs pédagogiques du Burkina Faso. Par conséquent, le plus grand nombre d'entre eux reste sans une information convenable par rapport à la démarche de scolarisation inclusive et sur les pédagogies adaptées.

Les enfants en situation de handicap (ESH) inscrits dans les écoles ordinaires ne bénéficient donc pas d'une prise en charge pédagogique efficiente. La plupart des enseignants continuent avec une pédagogie du groupe classe et non par un enseignement différencié qui tient compte des caractéristiques et des besoins

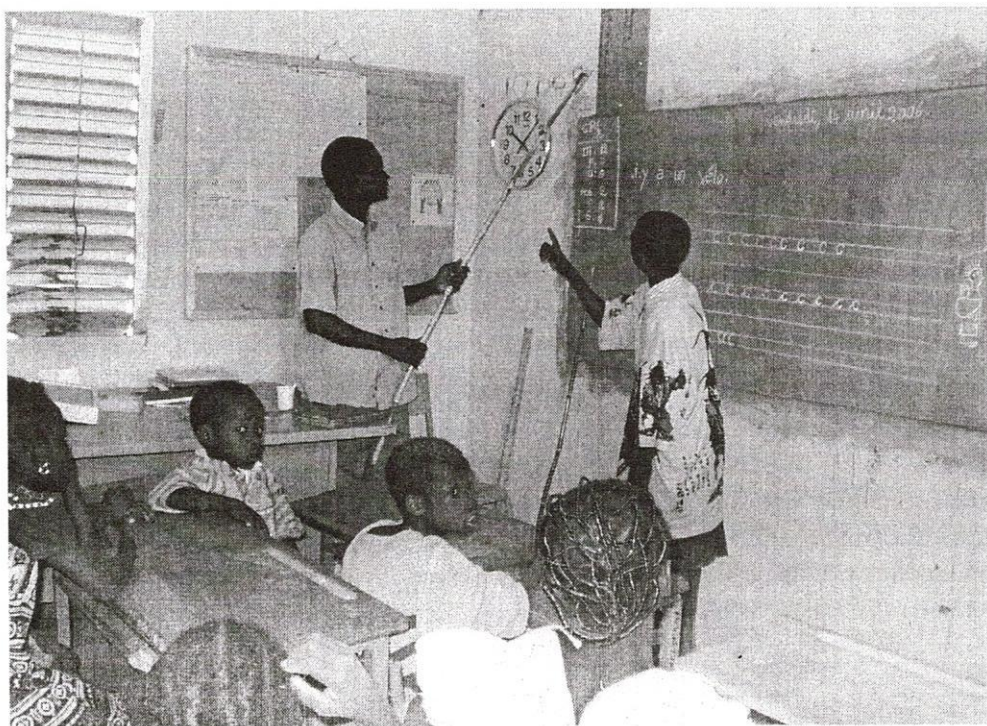


Image 1. Un élève signant pour la lecture dans une classe pour enfants sourds à Tanghin-Dassouri (Photo : N. Gansoré).

éducatifs spécifiques de chaque élève. *Il n'y a pas de différence de traitement entre ESH et enfants dits normaux (pédagogie différenciée)*, soutiennent les membres de l'atelier de diagnostic participatif. Ils n'utilisent pas les stratégies appropriées et commettent des maladresses. De plus, sans formation adéquate, les enseignants trouvent cette prise en charge pédagogique des ESH difficile et contraignante. Ils cèdent rapidement au découragement.

L'inadaptation des curricula est un autre élément qui dérouté les enseignants, même quand ils sont animés de grande volonté. Ils sont pris entre leur désir de respecter les emplois de temps, les répartitions mensuelles, les programmes et les démarches pédagogiques classiques et la nécessité d'adapter leurs enseignements aux individualités dans leurs classes. De même, la définition de la réussite scolaire dans le milieu scolaire ordinaire est un obstacle de taille. Celle-ci est notamment évaluée à partir des notes scolaires, avec un accent particulier sur certaines matières comme le langage, la lecture, les mathématiques et l'écriture.

Mais pour les enfants handicapés, la réussite scolaire ne consistera pas forcément en l'obtention de bonnes notes en calcul, en langage, etc., mais également et surtout en l'acquisition des éléments fondamentaux de la sociabilité, de l'hygiène, de l'autonomie, de l'estime de soi. Mais leurs progrès dans ces domaines sont si peu valorisés qu'ils passent le plus souvent inaperçus pour un grand nombre d'enseignants. Ceux-ci sont plutôt préoccupés à faire « les meilleures moyennes de la circonscription », « le meilleur taux de succès au Certificat d'étude primaire » qu'à s'investir auprès des enfants handicapés pour qu'ils s'intègrent plus harmonieusement dans la société.

Un autre fait que les acteurs de l'éducation ont tendance à ignorer est que les enfants en situation de handicap ne sont pas habitués, de par leur environnement social, à la communication et à l'apprentissage, au même titre que les autres enfants. Leurs sens ont été peu sollicités, ceux-ci ayant été le plus souvent marginalisés dans les échanges et les activités familiales. Les enfants handicapés qui ont eu ce vécu, même s'ils ont accès à l'école, risquent d'être un peu plus lents à réagir et à apprendre que les autres. La plupart des enseignants n'en étant pas avisés, ces enfants qui ne sont cependant pas inintelligents se retrouvent en situation d'échec.

A tous ces facteurs s'ajoutent les conditions d'enseignement précaires. Les classes sont mal équipées, avec souvent trop peu de tables-bancs, ce qui rend difficile l'accueil d'enfants handicapés physiques, visuels, épileptiques pour qui des précautions particulières doivent être prises. Les classes sont aussi surchargées. Les enseignants ont non seulement des difficultés à organiser ces effectifs en groupes restreints de travail autonomes mais aussi peu de temps à consacrer aux enfants en situation de handicap, tout leur temps étant accaparé par la prise en charge du groupe classe difficile à organiser. A cela s'ajoute l'insuffisance ou le manque de matériel didactique pour les maîtres et de fournitures scolaires pour les élèves. Tout cela n'est pas de nature à encourager l'acceptation des enfants en situation de handicap dans les classes ou leur prise en charge adéquate sur le plan pédagogique.

Le manque, l'inaccessibilité ou l'inadaptation de certaines commodités comme les rampes, les puits ou forages, les jarres d'eau, les latrines, le terrain de sport, le tableau, etc., font de l'école un milieu austère pour beaucoup d'enfants en situation de handicap. A Tanghin-Dassouri par exemple, près de 1/5^e des enfants en situation de handicap n'ont pas d'accès facile aux latrines alors que tous devraient y avoir accès. L'absence de latrines (10 % de cas) qui est une situation difficile pour les enfants dits normaux s'avère être un obstacle quasi insurmontable pour l'enfant handicapé qui ne peut pas s'éclipser rapidement dans les buissons pour se soulager. De plus, quand ces latrines existent, elles sont inadaptées aux enfants en situation de handicap, sales et impropres au contact physique direct (« difficile » et « ne va pas aux latrines » : 8,5 % de cas).

Accessibilité de l'ESH aux latrines, TD

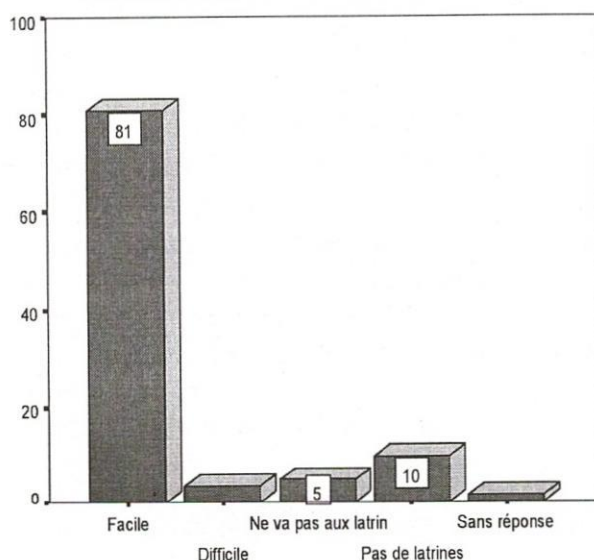


Schéma 2

L'éloignement des écoles, écoles ordinaires comme Classes Transitoires d'Inclusion Scolaire (CTIS), n'est pas pour simplifier les choses. Les longues distances, peu favorables à la ponctualité et à l'assiduité scolaires chez les enfants valides, le sont davantage pour les enfants en situation de handicap. La difficulté en matière de mobilité et la non disponibilité des moyens de déplacements adaptés sont de sérieux freins à la fréquentation scolaire de cette catégorie d'enfants.

Les enfants en situation de handicap n'arrivent donc pas à suivre correctement les cours comme les autres, ils ne réussissent par conséquent pas leur cursus scolaire. Ils sont de ce fait marginalisés, ce qui fait naître un certain rebut pour cette institution qui ne les a pas acceptés. Ils abandonnent alors l'école. Les données sur Tanghin-Dassouri montrent que sur cent six enfants en situation de handicap inscrits à l'école, seulement cinquante quatre d'entre eux sont restés dans les classes en 2004, soit seulement la moitié des inscrits initiaux. Mais à tous ces obstacles, s'ajoutent les questions d'ordre socioéconomiques.

Des conditions socio-économiques peu propices

Le contexte socio-économique burkinabè se caractérise par sa précarité. Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (2003), le pourcentage des Burkinabè vivant en dessous du seuil de pauvreté était de 46,4 %. Les parents arrivent difficilement à trouver les ressources nécessaires pour assurer correctement la prise en charge de l'ensemble de leurs enfants, surtout qu'il s'agit le plus souvent de famille polygames et nombreuses, soit seulement la moitié des inscrits initiaux.

Il est ressorti de l'atelier de diagnostic que dans un tel contexte, plusieurs parents se préoccupent d'abord et avant tout de leurs enfants valides. Ceux-ci fondent plus leur espoir sur les premiers que sur ceux en situation de handicap. La préférence de la prise en charge est donc accordée aux enfants valides. Pour les enfants en situation de handicap, même quand ils sont inscrits, les parents attendent plus de la bienfaisance sociale pour les prendre en charge.

Par exemple, à Tanghin-Dassouri, les parents demandaient que le projet éducation inclusive paie les frais de scolarité, achète les fournitures scolaires, assure les moyens de déplacement et fournisse des soins de santé aux enfants en situation de handicap inscrits dans les écoles.

Comme le montre le schéma 3, nombreux sont les enfants en situation de handicap qui ne disposent pas, de façon satisfaisante, des fournitures scolaires qui leur sont nécessaires (près de 40 %). Cela constitue un blocage pour leur apprentissage. Le suivi des enfants du département de Tanghin-Dassouri a permis de constater que, malgré les sessions de sensibilisation organisées auprès des parents, près de 40 % des enfants en situation de handicap ne jouissaient pas d'une prise en charge satisfaisante en matière de fournitures scolaires.

Dotation de l'ESH en fournitures par les parents

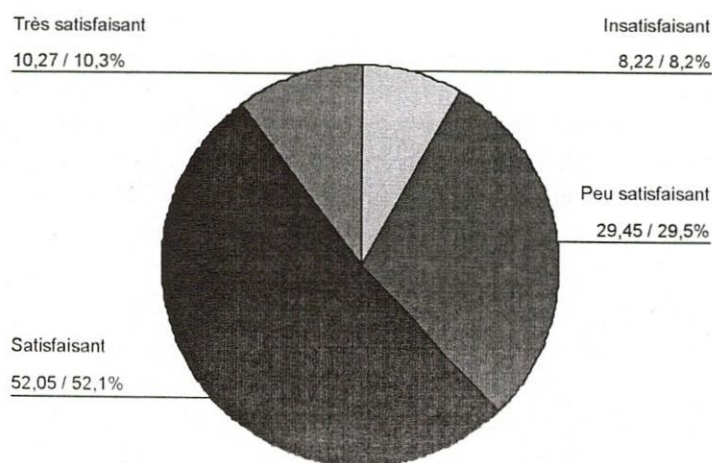


Schéma 3

Par négligence ou par ignorance, certains parents laissent leurs enfants sans suivi médical adéquat, ce qui aurait permis de stabiliser leur déficience. Même pour des cas de traitement peu coûteux, les enfants sont plutôt confiés à des guérisseurs qui souvent n'apportent pas des solutions idoines, soumettant ainsi les enfants à des crises multiples qui occasionnent des absences répétées suivies d'abandons scolaires. Ce problème est fréquent chez les enfants souffrant de maladies handicapantes comme l'épilepsie et la drépanocytose. Cette insuffisance dans la prise en charge sanitaire a été confirmée dans l'échantillon d'enfants en situation de handicap de Tanghin-Dassouri. Seulement un peu plus de la moitié des enfants (56 %) jouissent d'une prise en charge sanitaire jugée acceptable par les enseignants. Le reste (les 44 %) doit réussir à l'école en même temps qu'il gère une situation sanitaire précaire.

Dans ces conditions, la prise en charge vestimentaire ou de l'hygiène corporelle devient un luxe, surtout qu'ils ont besoin, plus que les autres, d'une aide extérieure pour préserver leur hygiène corporelle et vestimentaire. C'est ainsi que beaucoup d'enfants en situation de handicap (ESH) sont mal nourris, mal vêtus et malpropres (schéma 4 et tableau I tirés des données de Tanghin-Dassouri).

Qualité de la prise en charge sanitaire des ESH par les parents

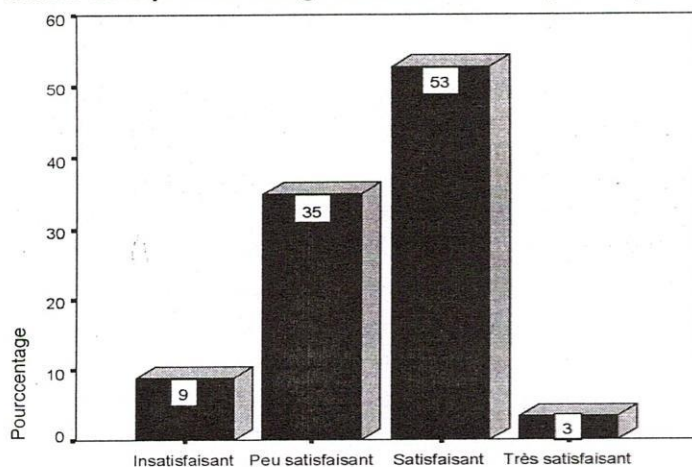


Schéma 4

Tableau I. Niveau de prise en charge des ESH par les parents.

Prise en charge	Non satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non concernés
Déplacement	27.4 %	54.1 %	4.1 %	14.4 %
Vestimentaire	52 %	44.5 %	3.4 %	-
Alimentaire	44,5 %	51.4 %	4.1 %	-

Au regard des statistiques, il ressort que les ESH, plus que les enfants valides, du fait même des conditions socioéconomiques dans lesquelles ils vivent, sont susceptibles d'abandonner leur scolarisation. Ces conditions les poussent lentement mais sûrement vers une situation d'échec scolaire.

Outre la limitation des moyens financiers et matériels, les enfants en situation de handicap ont à faire face à un environnement humain peu favorable et peu stimulant pour leur scolarisation. Les préjugés sur les handicaps, sur les personnes handicapées et sur leurs facultés d'apprentissage persistent.

Un environnement humain peu favorable

La question de l'environnement humain des enfants en situation de handicap est à considérer dans un contexte déjà marqué par un certain nombre de facteurs défavorables à la scolarisation des enfants en général. Ce contexte se caractérise en outre par :

- une situation générale de pauvreté qui fait que certains parents sont plutôt préoccupés par les questions de la subsistance quotidienne que par la nécessité de s'investir dans la scolarisation de leurs enfants ;
- un coût de la scolarisation relativement élevé pour les familles paysannes. Les enfants constituent une main d'œuvre précieuse pour les travaux domestiques, le gardiennage du bétail, pour le petit commerce et pour la garde des bébés comme l'a montré l'étude du Département des sciences de l'éducation dans le département de Sebba ;
- une méconnaissance de l'importance de la scolarisation des enfants ou un refus de l'institution scolaire dont l'image a été ternie par le chômage massif des diplômés et par les difficultés d'insertion sociale de ceux qui en sortent.

C'est à ce contexte général défavorable que viennent se greffer les problèmes spécifiques aux enfants en situation de handicap. Les enfants en situation de handicap ne bénéficient pas d'un environnement humain favorisant et stimulant pour leur scolarisation. Cet environnement peu propice tient autant aux parents, aux enseignants, aux autres élèves qu'aux enfants en situation de handicap eux-mêmes. Celui-ci est le plus souvent caractérisé par des représentations négatives du handicap, des perceptions négatives des personnes en situation de handicap, par la sous-estimation de leurs facultés d'apprentissage et par le manque d'estime de soi chez les enfants en situation de handicap.

Les représentations du handicap

Selon Marion HÉRAULT (2005, p. 62),

La représentation est constituée d'un ensemble d'informations, de croyances et d'attitudes à propos d'un sujet donné. C'est un ensemble organisé et hiérarchisé de jugements, d'attitudes et d'informations qu'un groupe donné construit à propos d'un objet. (...) Ces représentations sont le résultat d'un processus d'appropriation de la réalité et de la reconstruction de cette même réalité dans un système symbolique. Intériorisées par

le groupe, ces représentations sont en quelque sorte des « visions du monde » partagées par ses membres, des « façons de voir » qui sont modelées par leur histoire, le contexte social dans lequel le groupe évolue et les valeurs auxquelles il se réfère.

D'une manière générale, les déficiences qui génèrent le handicap sont mal connues, autant dans leurs typologies que dans leurs causes et méthodes de prévention ou de prise en charge. En milieu rural, cette méconnaissance est d'autant plus grande qu'il s'agit de personnes pour la plupart analphabètes. On a alors des représentations souvent négatives qui sont préjudiciables aux personnes en situation de handicap et à leur éducation.

Les déficiences, qu'elles soient physiques, sensorielles ou intellectuelles, sont le plus souvent considérées comme liées à des faits mystiques. Elles sont perçues comme les conséquences d'une rupture de l'harmonie dans la Nature, comme la manifestation d'un interdit violé ou d'une sanction. Ce sont par exemple "aller sur une colline le vendredi ou en plein midi, ramasser le bois dans la forêt sacrée, puiser l'eau au mauvais moment, mettre du piment dans la marmite de sauce, piler quelque chose la nuit, se laver tard après la tomber de la nuit, etc.

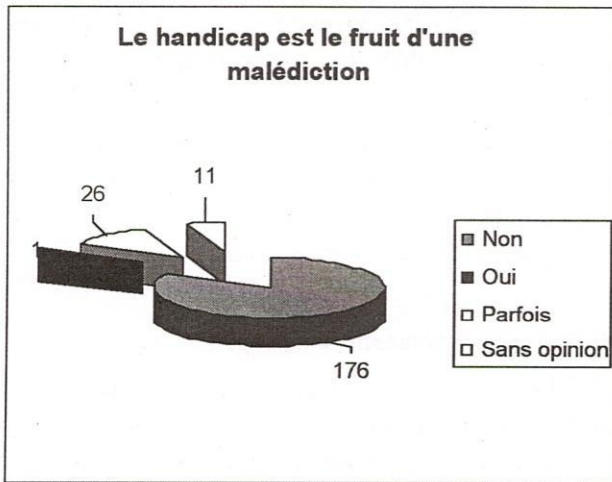


Schéma 5

On provoquerait par ces actes, les esprits maléfiques qui répliqueraient en jetant un sort sur la personne concernée, sur sa progéniture ou en investissant le sein de la femme. Comme le montre le schéma 5, ces perceptions erronées perdurent, même au milieu du corps enseignant où près de 20 % pensent encore que le handicap est le fruit d'une malédiction. Comme le mentionne HÉRAULT (2005), on trouve fréquemment une cause première à la déficience : esprits mauvais, génies, sorciers, ancêtres, destin, Dieu, etc.

Ces représentations ont le fâcheux effet de maintenir dans l'obscurantisme et d'éloigner des systèmes de prise en charge médico-sociale et de réadaptation efficaces. Par exemple, « accrocher un crapaud au pied » d'un enfant dont la marche est tardive afin

que celui-ci ait peur et se lève pour courir. C'est ainsi que l'état de déficience de certains enfants se détériore, réduisant ainsi leurs facultés d'apprentissage et d'insertion sociale.

Certaines déficiences sont particulièrement concernées par ces fausses interprétations. Les enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale, déficience physique ayant pour cause une atteinte au niveau cérébral, sont communément appelés « enfants serpents » et traités comme tels.

L'épilepsie, une maladie qui se gère assez facilement avec la médecine moderne, est considérée comme une « maladie des démons » ou au mieux comme une atteinte contagieuse au contact des excréments du malade. Elle n'est cependant due qu'à un simple dysfonctionnement du système neuronal cérébral, parfaitement non contagieux par quoi que ce soit. Pourtant, parents, enseignants et camarades de classes s'enfuient devant les crises des enfants atteints d'épilepsie.

En zone rurale, le processus de production des handicaps est également méconnu. Les populations n'ont pas conscience que c'est le regard de l'autre, les conditions matérielles que la société a produites et l'ensemble des services qui sont offertes qui limitent ou rendent opérationnelles les personnes atteintes de handicaps. Elles ne se sentent par conséquent pas responsables des handicaps qui atteignent les personnes qui les entourent.

En effet, une personne qui peut acquérir des verres correcteurs pour sa presbytie ou sa myopie ne sera plus affectée par sa déficience visuelle. Cependant, dans des conditions d'une société mal informée, pauvre, sans services de sécurité sociale, cette personne sera en situation de handicap si les exigences de sa vie l'obligent à lire ou à observer de loin.

Les perceptions négatives liées à la personne handicapée

Du fait même de sa différence avec ce qui est considéré comme normal, la personne en situation de handicap, d'une manière générale, est une personne « marquée » au sein de sa société. L'on aura souvent tendance à la désigner par sa déficience : le manchot, le boiteux, l'aveugle, l'idiot, etc., ce qui est du reste stigmatisant.

Et, du fait de la méconnaissance des typologies et des causes des déficiences, certaines personnes atteintes de certains types de handicaps comme mentionnés plus haut sont regardées comme un mystère. Elles deviennent par conséquent des personnes craintes, des « monstres » qui font peur, dont on s'éloigne ou que l'on tient au maximum à distance. Dans les zones rurales où les croyances traditionnelles ont encore une certaine emprise sur les mentalités, les personnes en situation de handicap peuvent même être considérées comme portant le sceau du Mal, des personnes maudites.

Toutes ces perceptions négatives font que les enfants en situation de handicap ne sont pas perçus comme des enfants dignes de scolarisation, des enfants à qui l'on accorde difficilement une place au milieu de leurs camarades du groupe classe et du groupe école.

Par ailleurs, la personne handicapée qui se retrouve sans instruction, sans structure de prise en charge ou de réadaptation est ressentie comme une charge pour sa famille, un poids social qu'il faut plutôt gérer. Elle devient alors une personne non valorisée, sans droit significatif et ne pouvant prétendre à rien.

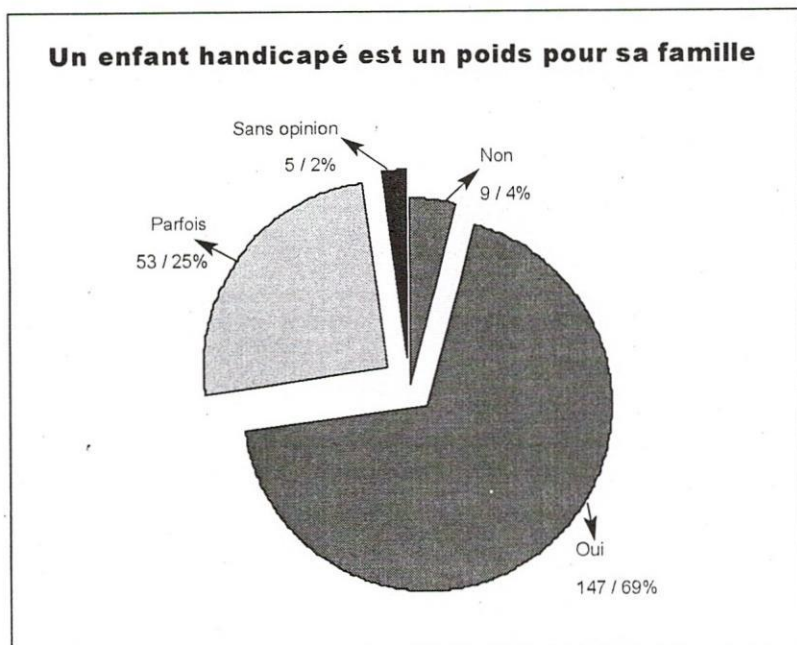


Schéma 6

A Tanghin-Dassouri, 96 % des enseignants voyaient en l'enfant handicapé un poids pour sa famille. Seuls 4 % d'entre eux n'étaient pas de cet avis.

Et c'est à juste titre que l'étude de HÉRAULT (2005, p. 24) mentionne que pour les personnes en situation de handicap, « le bonheur, c'est arriver à s'assumer, ne pas être dépendant », « c'est quand on travaille ». Lorsqu'on est obligé de recourir au prochain pour survivre, « c'est un vrai malheur ».

La sous-estimation des facultés d'apprentissage de la personne handicapée

L'on a tendance à croire que les personnes en situation de handicap sont inintelligentes, même si leurs déficiences ne sont pas de nature intellectuelle. « Peu dans le corps, peu dans la tête ! », semble-t-on croire. Un quart des enseignants de Tanghin-Dassouri avant leur formation en l'éducation inclusive, pensaient que les personnes handicapées n'avaient pas toutes leurs facultés intellectuelles. 59 % d'entre eux ont préféré nuancer leur réponse en soutenant que certaines personnes handicapées jouissaient de toutes leurs facultés intellectuelles mais que d'autres non.

Pour l'opinion publique, mettre de tels enfants à l'école serait une perte de temps et d'énergie, un mauvais investissement pour les parents. Dans le meilleur des cas, ils sont bons pour l'école spéciale. Ils n'ont pas leur place à l'école ordinaire car ils seraient encombrants pour la classe, une charge supplémentaire pour les enseignants, des épouvantails pour les autres élèves.

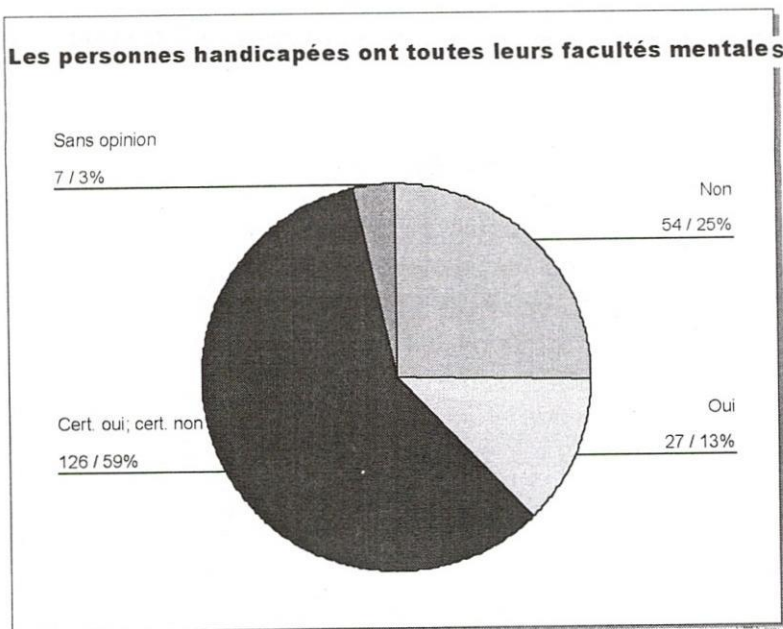


Schéma 7

Il y a peu d'espoir mis dans la scolarisation des enfants en situation de handicap. Dans les représentations collectives (DES, 2005), l'école est perçue comme un instrument d'acquisition de savoirs. Or, les ESH sont considérés comme ne pouvant pas en acquérir. L'on sous-estime donc les capacités d'apprentissage de ces enfants que l'on ne prend pas la peine d'inscrire à l'école. Si on les y inscrit, le pessimisme des uns et des autres finira par inhiber tous les efforts déployés par les enfants pour réussir leur scolarité.

L'école est également conçue comme un instrument de promotion sociale notamment l'unique moyen de devenir fonctionnaire. Or, le marché de l'emploi est peu perméable aux personnes en situation de handicap. Même l'Etat n'a de nos jours aucune mesure particulière en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Les concours de la Fonction Publique exigent tous un certificat médical attestant de la validité du candidat. Le secteur privé se préoccupe de rentabilité, en limite l'accès aux femmes et en exclut les personnes handicapées. Alors, à quoi bon envoyer les enfants non valides à l'école ?

Quand ce ne sont pas les parents ou les enseignants qui freinent le parcours de ces enfants, ce sont les autres élèves qui, par leurs moqueries, leur manque d'appui, leurs attitudes de non acceptation, les poussent vers la non assiduité puis l'abandon scolaire.

Le peu d'estime de soi des enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap, du fait des marginalisations vécues en famille, dans la société ou à l'école, ont généralement leur estime de soi et leur confiance en soi diminués. Ils sont donc eux-mêmes un obstacle à leur scolarisation. Ils croient, comme tout le monde, qu'ils sont peu capables, qu'ils ont eu moins de chance que les autres et qu'ils ne pourront jamais réussir comme eux. Ils se replient donc sur eux-mêmes, n'osent rien entreprendre et se refusent à s'intégrer au groupe des élèves de la classe. Sans intervention extérieure, cet état d'esprit les pousse petit à petit à la marginalisation par le fait qu'il s'adapte mal au groupe classe et refuse toute responsabilisation au milieu de leurs camarades.

Peu d'enfants, dans cette situation, auront la force de caractère pour insister auprès des parents sur la nécessité de les inscrire à l'école ou pour faire face aux moqueries des autres élèves et poursuivre assidûment leur cursus scolaire.

Ces sentiments négatifs sont d'autant plus prenants qu'il manque, pour les enfants en situation de handicap, des modèles de personnes handicapées à succès pour stimuler leurs efforts et leur espérance. Quelques personnes en situation de handicap ont pu, grâce au soutien familial notamment, réussir leur parcours scolaire et professionnel. C'est ainsi que l'on a un standardiste non voyant, des enseignants spécialisés handicapés sensoriels ou des particuliers vivant bien de leurs entreprises. Cependant, la plupart des personnes handicapées, même qualifiées, ont des difficultés d'insertion socio-économique. Les enfants en situation de handicap ont donc peu de références de succès qui les encouragent à l'effort et à la persévérance.

Sans un appui extérieur, les enfants en situation de handicap éprouvent de grandes difficultés quant à leur épanouissement personnel, ce qui freine leur accès à l'école et réduit leurs chances de réussite scolaire.

Conclusion

La scolarisation des enfants en situation de handicap (ESH) est un impératif pour l'atteinte de l'objectif de l'éducation universelle indispensable à l'édification d'un monde cohérent. Elle s'avère également une richesse sociale car elle contribue à l'édification d'un monde de tolérance et d'acceptation de la différence. Elle favorise aussi l'éclosion d'un monde riche en sa diversité des vécus et des expériences, un monde qui apprend de tous car les enfants en situation de handicap ont eux aussi beaucoup à donner.

Cependant, les obstacles à la scolarisation des enfants en situation de handicap sont multiples. En plus des facteurs entravant la scolarisation des enfants en général, la scolarisation des enfants en situation de handicap se heurte à de multiples obstacles que nous avons essayé de faire ressortir dans cet article.

Il s'agit d'abord de la rareté des infrastructures scolaires spécialisées, notamment en zone rurale où il n'existe presque pas d'écoles pouvant accueillir les enfants en situation de handicap. Ensuite, l'offre scolaire ordinaire se trouve être

vraiment inadaptée pour les enfants en situation de handicap, ceux-ci étant soit refusés, soit menés à l'échec scolaire par faute de prise en charge pédagogique et sociale efficace. Les conditions socioéconomiques sont aussi peu propices à la scolarisation des ESH, les fournitures scolaires, les moyens de déplacement ; la prise en charge vestimentaire, alimentaire et sanitaire étant le plus souvent insuffisantes. Finalement, l'environnement humain est peu favorable à la scolarisation des ESH. Il est caractérisé par des représentations biaisées du handicap, des perceptions négatives des personnes en situation de handicap, un sous-estime de leurs facultés d'apprentissage et un peu d'estime de soi de la personne en situation de handicap elle-même.

Dans ces conditions, seule une volonté politique ferme, des mesures d'accompagnement efficaces et une mobilisation sociale totale peuvent arriver à bout de l'ensemble de ces facteurs qui freinent la scolarisation des enfants en situation de handicap et par conséquent l'atteinte de objectifs d'éducation pour tous au Burkina Faso.

Références bibliographiques

BOURDIEU P., PASSERON J.-C., 1970. *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement.* Paris : Les Éditions de Minuit, 279 p.

DDEB/II (Direction du Développement des l'Enseignement de Base/Handicap International), 2007. « Les évolutions internationales du concept de handicap ». In *Education inclusive : manuel de formation des stagiaires des ENEP.* Ouagadougou : Edition de juillet 2007, 97 p.

DEP/MEBA, 2002 et 2007. *Statistiques de l'éducation de base. 2001/2002 et 2006/2007 (Statistiques scolaires).* Ouagadougou : 378 p. et 385 p.

INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie), 2003. *Enquêtes prioritaires 1994 et 1998 ; Enquête burkinabé sur les conditions de vies des ménages,* 2003. Ouagadougou.

KAFANDO A., 2001. « cole intégratrice : Origine et évolution au Burkina » in DGEB. 2001. *Promotion de l'éducation intégratrice au Burkina Faso. Rapport d'activités,* mai 2000 à août 2001. Ouagadougou : pp 16-20.

KONSIMBO S. Y., 2006. *L'importance des relations inter-personnelles dans la réussite scolaire des enfants handicapés mentaux. Cas de l'école intégratrice de l'Institut médico-psycho-éducatif « L'Espoir ».* Mémoire pour l'obtention du diplôme de Conseiller d'Administration scolaire et Universitaire (CASU). Ouagadougou : 54 p.

DES (Département des Sciences de l'Éducation), 2005. *Etude sur les obstacles à la scolarisation en milieu rural : le cas du département de Sothan dans la province du Yagha.* Rapport provisoire. Ouagadougou, 22 p.

DORAY et al. b., 2001. *Les facteurs de modulation de la participation des adultes à l'éducation et à la formation au Canada et au Québec en 1997.* Montréal : CIRDEP, CIRST, DRES, 32 p.

GANSORÉ N., 2001. *L'éducation des adultes au Burkina Faso. Étude de quatre approches alternatives selon une perspective genre et développement.* Thèse de doctorat, Université du Québec À Montréal. Montréal, 398 p.

HADDAD M., 1994. « Quelques facteurs sociaux agissant sur la formation permanente et l'éducation informelle en Algérie ». *Revue internationale de l'éducation,* vol. 40, no 3-5, p. 235-243.

HERAUD M. 2005. *Les représentations du handicap au Burkina Faso : Processus de marginalisation et d'intégration des personnes en situation de handicap.* Handicap International : 88 p.

OUEDRAOGO C., 2006. *Les facteurs pédagogiques de réussite scolaire des EH intégrés dans les écoles ordinaires : expérience de Handicap international dans la Circonscription d'Éducation de base de Tanghin-Dassouri.* Mémoire de fin de formation à la fonction d'Inspecteur de l'enseignement du Premier degré (IEPD). Ouagadougou : 148 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement/Burkina Faso, 1997. *Rapport sur le développement humain durable.* Ouagadougou, 166 p.

YELEMOU B. R., 2001. « Résultats de l'enquête statistique sur la situation des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans les régions du Centre et des Hauts-bassins ». In DGEB. 2001. *Promotion de l'éducation intégratrice au Burkina Faso.* Rapport d'activités, mai 2000 à août 2001. Ouagadougou : pp 101-109.

ZOROME M., 2006. *L'éducation intégratrice : Les stratégies de mise en œuvre au Burkina Faso. Cas de la Circonscription d'Education de Base de Tanghin-Dassouri.* Mémoire pour l'obtention du diplôme de Conseiller d'Administration scolaire et Universitaire (CASU). Ouagadougou : 60 p.